

# Bordereau de signature

## 2018/028 Rétrocession terrain CS Réalmont



Signataire	Date	Annotation
nathalie toulze, <i>SADM</i>	29/05/2018	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	29/05/2018	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	06/06/2018	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	07/06/2018	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-06-07)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 7 juin 2018 (2018-06-07)

*"Acquitté en PREFECTURE le:" 07/06/2018*



**SDIS  
TARN**  
Sapeurs-Pompiers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 23 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois du mois de mai, à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND.

**Participant à la séance :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,  
Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint.

**Absents excusés :**

M. Jean-Michel BOUAT,  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

**Secrétaire :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 4 / présents : 3/ votants : 3.

Date de la convocation : 15 mai 2018.

~~~~~  
**RAPPORT N°028/BUR – 05/18**

**OBJET : Rétrocession terrain Réalmont**

Afin d'agrandir la surface nécessaire à la construction d'un complexe senior, la commune de Réalmont a sollicité le SDIS pour qu'il lui rétrocède une bande de terrain de 262,5 m<sup>2</sup> jouxtant le centre de secours et située sur une partie du terrain cadastré A1531.

Sachant que la commune de Réalmont s'engage à prendre en charge :

- la réfection de la clôture de 2 mètres de haut sur la longueur du terrain concerné ;
- les frais de géomètre ;
- les frais d'acte notarié,

Le Bureau du conseil d'administration,  
après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- céder à la commune de Réalmont à l'euro symbolique la parcelle définie de 262,5 m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette cession.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

**La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.**

Date de publication : 07/06/2018

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

**"Acquitté en PREFECTURE le:" 07/06/2018**